

**CHRISTINE
BELLIA-VIERO**

NOTAIRE

2 rue Othenin – 60200 COMPIEGNE
Tél. 03 56 77 01 11 - Port. 06 98 55 69 72
christine.bellia-viero@notaires.fr



SUCCESSION : NOTORIETE ET OPTION (le cas échéant)

Quels documents dois-je fournir au Notaire pour l'établissement de l'acte de notoriété et de l'acte d'option, le cas échéant ?

Merci de préparer les copies des pièces nécessaires à l'ouverture du dossier et d'apporter au premier rendez-vous les pièces originales pour vérification

❖ Concernant le défunt

- Deux originaux de l'acte de décès
- Original de l'acte de naissance et de l'acte de mariage, le cas échéant (de moins de 3 mois)
- Original du ou des livret(s) de famille - Si plusieurs mariages, fournir les originaux des anciens livrets de famille ou à défaut, une copie du ou des jugement(s) de divorce
- Copie de l'acte de changement de régime matrimonial, le cas échéant
- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce, le cas échéant
- Original du testament et/ou codicille, le cas échéant
- Original de la donation entre époux, le cas échéant

❖ Concernant chaque héritier et le conjoint survivant

- Original de l'acte de naissance et de l'acte de mariage, le cas échéant (de moins de 3 mois)
- Original du ou des livret(s) de famille - Si plusieurs mariages, fournir les anciens livrets de famille ou jugement de divorce le cas échéant
- Copie de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- Copie du contrat de mariage ou du pacs, le cas échéant
- Copie de l'acte de changement de régime matrimonial, le cas échéant
- Copie du jugement de séparation de corps ou de divorce, le cas échéant
- Certificat médical justifiant de l'incapacité de travailler dans des conditions normales de rentabilité, en raison d'une infirmité physique ou mentale, congénitale ou acquise si héritier concerné
- Original du RIB daté et signé

Merci de remplir également le tableau sur l'état-civil

Coût de l'acte de notoriété : 300,00 €

**En présence d'un conjoint survivant, coût de l'acte d'option : 300,00 € + droits sur état pour
l'enregistrement de la donation entre époux éventuelle de 125,00 €**

PROVISION A VERSER LORS DU RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE DE SUCCESSION

**Tout nouveau dossier doit être accompagné d'un versement d'un acompte de 150,00 €
(par chèque à l'ordre de Me Christine BELLIA-VIERO ou par virement sur le compte de l'étude)**